

# Agauneinfos

## Salut Président !

Prendre une retraite bien méritée à 46 ans, après 24 ans passés en mandats successifs et 6 élections gagnées, ça n'est pas banal ! Savoir, lorsqu'on a goûté le pouvoir suprême, s'effacer avec grâce et classe, ce n'est pas dans l'air du temps ! Pouvoir regarder dans le rétroviseur et se dire qu'on a bien travaillé, qu'on a réussi à allier excellente ambiance de travail au sein du conseil municipal et réussite dans ses projets, tout en assurant une saine gestion financière, c'est encore mieux !

Tu as su personnaliser la Commune de Saint-Maurice pendant ces douze dernières années. Tu as vécu, conduit ou assumé la coordination de grandes réalisations et d'événements importants à la tête de notre commune.

Ce furent notamment la fusion avec Mex, la création de la Police intercommunale du Salentin, la rénovation de l'Avenue d'Agaune, la construction du nouveau CO, la mise à disposition de la Maison des Arts, la rénovation de la Maison Duc et de Lavigerie et l'extraordinaire feu d'artifice des festivités du 1500<sup>e</sup> anniversaire de l'Abbaye.

Tu as enfin su mener avec tact et doigté notre commune pendant cette année 2020 particulière, qui restera dans les mémoires.

Tu as surtout été un homme engagé et compétent, toujours prêt à offrir de ton temps pour la chose publique, sans ménager tes efforts.

Au nom de la population de Saint-Maurice, au nom des membres des différents conseils que tu as présidés, je t'adresse un grand MERCI, Président Damien Revaz ! Gageons d'ailleurs qu'il s'agit d'un AU REVOIR !

Xavier Lavanchy  
Vice-Président





**Vous vous en doutez peut-être, la première page de ce numéro a été réalisée à l'insu de notre Président Damien Revaz, et il ne l'aura découverte qu'à la lecture de ce numéro d'Agaune Infos. Nous publions ci-dessous l'éditorial rédigé par ses soins pour cette dernière édition sous sa plume...**

# Merci !

*Le mandat que vous m'avez confié il y a douze ans arrivera à son terme dans quelques jours. J'aimerais profiter de ces lignes pour vous remercier de votre confiance. Je me suis impliqué avec passion et énergie pour accomplir au mieux ma fonction. Bien entendu, il y a des choses que je ferais différemment si je devais recommencer l'exercice.*

*Vous avez cependant toujours fait preuve d'indulgence et je suis heureux d'affirmer que j'ai entretenu de très cordiales et sympathiques relations avec la population agaunoise.*

*Ma gratitude va spécialement à celles et ceux qui, à mes côtés, ont partagé de lourdes responsabilités. Il y a en premier lieu les personnes qui ont siégé avec moi autour de la table du Conseil municipal. J'ai découvert de riches personnalités, toutes attachées à notre ville. Si certains échanges ont parfois été vifs, nous avons à chaque fois fait fi des querelles partisans et le débat a toujours été constructif.*

*J'ai aussi à cœur d'exprimer publiquement ma très sincère et chaleureuse reconnaissance à tout le personnel communal. A tous les niveaux j'ai pu compter sur l'engagement de personnes compétentes et dévouées à la chose publique.*

*Je tiens finalement à remercier celles et ceux qui, dans ma vie privée, m'ont soutenu et accompagné durant toutes ces années.*

*Mon activité de président a constitué une très belle et très enrichissante expérience dans ma vie. Au moment de passer la main, je souhaite à Xavier de pouvoir faire le même constat en temps voulu.*

*Damien Revaz  
Président de la Municipalité*



photo : Clin d'oeil - S. Rouiller

## BUDGET 2021

# En direction de l'équilibre

Damien Revaz – **Malgré de nombreuses inconnues liées aux conséquences de la crise du Coronavirus, le Conseil municipal soumet à l'approbation du Conseil général un budget certes déficitaire mais se rapprochant de l'équilibre recherché.**

Pour la première fois, le budget prévoit la rémunération de 7 conseillers municipaux (au lieu de 11 actuellement). La rémunération globale des élus va donc diminuer et en contrepartie d'autres charges du personnel vont augmenter, la nouvelle organisation nécessitant l'engagement de collaborateurs. Cela faisait partie du projet soumis à la votation populaire lorsque les citoyens ont accepté la réduction du nombre de Conseillers municipaux.

Avec des recettes de fonctionnement de CHF 21'432'900.- et des charges de fonctionnement de CHF 21'907'900.-, le budget 2021 prévoit un déficit de CHF 475'000.- qui permet d'entrevoir un retour aux chiffres noirs à moyen terme. Compte tenu des importants amortissements prévus au budget, il s'agit effectivement d'un résultat tout à fait satisfaisant et plus favorable que la planification financière.

### Paramètres fiscaux inchangés

Pour le prochain exercice, le Conseil municipal a proposé au Conseil général de conserver les paramètres fiscaux en vigueur depuis plusieurs années, soit un coefficient de 1.25 et une indexation de 160% (soit un taux pondéré de 0.95), ce qui fait de Saint-Maurice une Commune se situant pile dans la moyenne cantonale en termes de charge fiscale (Valais : taux pondéré moyen de 0.953 en 2020). A noter que les Communes voisines de Massongex et Evionnaz appliquent des paramètres fiscaux différents mais qui aboutissent exactement au même taux pondéré.

### Des charges plus lourdes

Malheureusement, les charges liées aux établissements cantonaux continuent d'augmenter.



La salle de gymnastique de l'école primaire sera rénovée en 2021 © Brine 2011

Encore située CHF 687'000.- au budget 2019, la contribution de commune site pour la Haute école pédagogique (HEP) va passer à CHF 805'000.- en 2021 et la tendance risque de continuer si l'on en croit les informations obtenues à ce jour. Le projet de modification de la loi cantonale qui règle cette contribution est actuellement en consultation. En collaboration avec les autres villes valaisannes Saint-Maurice a exigé la suppression de cette participation qui n'est justifiée par aucune contrepartie équivalente. Si le Canton du Valais maintient le système actuel, le Conseil municipal demandera le départ de cette école.

En 2020, la Commune de Saint-Maurice consacrera des montants importants au réseau routier. L'Etat du Valais a programmé la réfection du tronçon qui va de Saint-Augustin au garage Ford (pose d'un nouveau revêtement phono-absorbant), dont le coût incombera pour moitié à notre Commune. La réfection de la passerelle sur le Mauvoisin au sommet des Cases, le rehaussement du pont menant à l'ancienne cimenterie et la réfection de la route de la Carrière des Râpes seront également au programme.

CHF 500'000.- sont également prévus pour les investissements liés à l'école primaire. Les travaux seront concentrés sur la salle de gymnastique et constitueront la dernière étape d'un programme entamé il y a 7 ans. L'école n'en finira cependant pas d'occuper une place importante dans les investissements communaux dès lors qu'un agrandissement du groupe scolaire est désormais à l'étude.

### Perspectives d'investissements

D'autres projets auront à court terme un impact important sur les finances communales mais ne figurent pas encore dans le budget communal. Outre la HEP évoquée ci-dessus et qui se cherche de nouveaux locaux, nous pouvons mentionner - entre autres - la rénovation prochaine du collège de l'Abbaye, l'équipement du site de l'ancienne cimenterie pour la concrétisation du plan de quartier en cours d'élaboration, une nouvelle déchetterie et le raccordement à une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Si aucun grand investissement ne caractérise l'année 2021, il en ira sans doute différemment dans les prochaines années...



## ENVIRONNEMENT

# Le point sur l'interdiction des herbicides

Augustine Rappaz – Fin décembre 2019, un postulat concernant l'interdiction de l'utilisation d'herbicides a été défendu devant les membres du pouvoir législatif par Mme Telma Hutin, Conseillère générale ADG, afin de clarifier les réactions légitimes de celles et ceux qui avaient voté négativement une année auparavant.

Les lignes qui suivent tendent à mettre en lumière les différents droits et devoirs des citoyens concernant les herbicides, et expliquent également les engagements pris par la Municipalité de Saint-Maurice à ce sujet.

### Bases légales

L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) contient, à l'annexe 2.5, aux fins de protéger l'environnement, une interdiction totale d'employer des herbicides sur les routes, les chemins et les places ainsi qu'à leurs abords. Cette interdiction s'applique aux communes depuis 1986 et aux particuliers depuis 2001, afin de protéger les eaux. En effet, dès que la pluie ruisselle sur ces surfaces, elle emporte avec elle les produits chimiques via les canalisations jusque dans les cours d'eau (ruisseaux, lacs ou rivières) et dans les nappes phréatiques. Sur les surfaces constituées d'une couche d'humus (pelouse), l'usage d'herbicides est autorisé en raison de la dégradation des produits par les microorganismes contenus dans la terre, bien que cela nuise gravement à la biodiversité.

### Concrètement, pour les citoyens ?

Selon une enquête menée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en 2010, sur 136 propriétaires de jardins privés, 53% n'ont jamais entendu parler d'une interdiction d'employer des herbicides. Ainsi, pour vous, citoyens, voici quelques informations sous forme de questions – réponses afin d'éveiller votre sensibilité et votre curiosité à ce sujet.

### Quels sont les lieux où les herbicides sont spécifiquement interdits pour les privés ?

Il est interdit d'appliquer des herbicides sur les toits et les terrasses, les emplacements servant à l'entreposage, les routes, chemins, places et à leurs abords (ORRChim, Annexe 2.5, Art.1 al.2), en raison de la pollution qui peut être engendrée dans les eaux souterraines, mais aussi en raison des atteintes à la santé des utilisateurs et autres espèces d'insectes et d'animaux à proximité. Sur les pelouses, les herbicides sont autorisés pour lutter contre les « mauvaises herbes », pour les raisons citées plus haut.

### Définition du postulat

(Art. 30, Point 1 du règlement du Conseil général)

Chaque membre du Conseil général peut, par postulat, demander que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions. Si le Conseil général accepte le postulat, l'affaire est transmise au Conseil municipal.







**Quels sont les risques légaux si je continue à utiliser des herbicides sur mon terrain privé ?**

Les personnes utilisant des produits non conformément à leurs utilisations peuvent encourir une amende, voire dans des cas graves et récurrents, une peine privative de liberté (LPE, Art.60). Sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui, intentionnellement [...] aura utilisé, contrairement aux instructions, des substances de manière telle qu'elles-mêmes, leurs dérivés ou leurs déchets pouvaient constituer une menace pour l'environnement ou, indirectement pour l'homme (Art.28).

**Qui fait les dénonciations ou qui porte plainte en général ?**

Ce sont des citoyens vigilants qui portent plainte le plus souvent. La sensibilité écologique a nettement progressé dans la population, on le remarque aussi au niveau des plaintes.

**Quelles sont les alternatives aux pesticides pour me débarrasser des plantes indésirables ?**

Premièrement, un balayage régulier évite l'accumulation de poussières et de

sédiments fins dans les interstices où les plantes pourront germer. Ensuite, la première méthode est un arrachage à la main, mais qu'il vaut mieux faire dans un sol sec, où vous parviendrez plus facilement à arracher les racines des plantes. Une autre méthode est de recouvrir le sol avec des bâches ou voiles désherbants, car la plupart des mauvaises herbes des jardins germent à la lumière.

D'autre part, beaucoup d'outils existent afin de faciliter la vie des jardiniers professionnels ou amateurs. La brosse rotative (sorte de débroussailleuse qui arrache les plantes mécaniquement), le nettoyage à haute pression (jet d'eau à haute pression), les procédés thermiques (eau bouillante, brûleur ou petit chalumeau, vapeur d'eau, appareil à infrarouge, air chaud). Pour plus d'informations la brochure « Interdiction des herbicides sur les chemins et les places : que faire ? » éditée par JardinSuisse en collaboration avec l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades donne de bons conseils pratiques et est disponible sur le site [www.cipel.org](http://www.cipel.org)

**Au niveau de la Commune de Saint-Maurice, quelles mesures ont été**

**prises par le service des travaux publics et espaces verts ?**

Les collaborateurs du service des travaux publics et espaces verts de la Commune de Saint-Maurice n'utilisent plus d'herbicides depuis 2019. Leurs moyens de lutte consistent en une application thermique et mécanique. Plus particulièrement, un quart des interventions se fait au moyen de chalumeaux (pour les endroits inaccessibles et dangereux, surtout sur les places en gravier, les bordures des trottoirs et le cimetière) et le reste au moyen de débroussailleuses. L'abandon des herbicides demande plus de travail aux travaux publics mais également plus d'indulgence aux citoyens, qui doivent se réhabituer à voir quelques mauvaises herbes pousser dans leurs rues.



**Références**

Office fédéral de l'environnement OFEV, *Interdiction de l'utilisation des herbicides sur et aux abords des routes, chemins et places - Enquête sur l'état de la mise en œuvre*, Berne, 2010.  
**JardinSuisse** en collaboration avec l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades, *Interdiction des herbicides sur les chemins et les places : que faire ?*, Aarau, 2006



## DÉPARTS À LA RETRAITE

# Plus d'un siècle de fidélité

Augustine Rappaz – **Durant cette année 2020, une collaboratrice et trois collaborateurs totalisant plus de 100 années de service ont pris congé de la Commune de Saint-Maurice pour une retraite bien méritée.**



### Catherine Coutaz

Voilà plus de 16 années que vous êtes accueillis au contrôle de l'habitant et bureau des étrangers de Saint-Maurice par Catherine, lorsque vous avez besoin d'une attestation de domicile, d'une nouvelle carte d'identité ou de renouveler votre permis de séjour. Dévouée et consciencieuse, elle a accompli son travail rigoureusement jusqu'au 30 novembre 2020. Désormais, c'est son bien-être personnel et celui de ses proches qui va prendre le pas sur toutes ces années passées au service de la Municipalité de Saint-Maurice et de ses citoyens.



### Daniel Sallen

Les services industriels de Saint-Maurice ont été gérés de main de maître par Daniel depuis le 3 août 1981. C'est avec amabilité et professionnalisme qu'il a mis ses compétences au service de la Municipalité, et plus particulièrement de la STEP SA, de SES Energies SA et de l'Association Calorabois. Daniel a également été adjoint du secrétaire municipal afin de le remplacer lors des vacances et de répondre aux demandes en son absence. Depuis le 28 octobre 2020, il peut désormais se consacrer entièrement à sa passion qu'est le vélo et profiter pleinement de la vie.



### Olivier Goetschi

Depuis le 1er février 1995, Olivier s'affaire sur les chemins pédestres de la Municipalité de Saint-Maurice et plus particulièrement sur ceux de sa commune de cœur : Mex.

Collaborateur au service des travaux publics et espaces verts depuis la fusion de 2011, Olivier a beaucoup été apprécié pour son savoir-faire et sa conscience professionnelle. Depuis le 31 juillet 2020, il profite pleinement de la beauté des paysages de montagne que ce soit en baskets ou en peau de phoque, après plus de 25 ans de loyaux services dédiés à Mex et Saint-Maurice.



### Dominique Michel

Dominique, collaborateur au service des travaux publics et espaces verts de la Municipalité de Saint-Maurice depuis le mois de juillet 1999, aura sans doute marqué les esprits par son caractère soigneux et son engagement pour une ville toujours propre et ordonnée.

Il a œuvré durant plus de 20 ans pour que les citoyens se sentent heureux à Saint-Maurice, et tous l'ont beaucoup apprécié. Depuis le mois de juillet 2020, Dominique, manuel dans l'âme, peut se consacrer entièrement au bricolage et à la mécanique pour occuper ses journées.

**Chère Catherine, cher Daniel, cher Olivier et cher Dominique, les Autorités et l'ensemble de vos collègues vous remercient chaleureusement pour votre engagement, votre disponibilité et vos sourires durant toutes ces années passées ensemble et vous souhaitent le meilleur pour cette nouvelle étape !**

## SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

# Déménagement des bureaux

L'administration communale vous informe que les bureaux du Service Technique ont déménagé dans de nouveaux locaux situés au **Chemin de la Tuilerie 3a, 1er étage**. Les consultations de mises à l'enquête publique se font désormais directement auprès du service technique, à l'adresse ci-dessus.

**Horaires d'ouverture (inchangés) Lundi : 09h30-12h00 / 14h00-17h00 - Mardi-vendredi : 9h30-12h00**



## À l'école aussi...



François Mottet, ancien directeur, a rendu un long et vibrant hommage à son ancien collègue et ami de toujours sur un air de Brassens : Les Trompettes de la Renommée. Tous deux sont entourés ici par Samuel Darbellay, adjoint à la direction des écoles et Xavier Lavanchy, Président de la Commission scolaire.

### Gabriel Frossard

Le 19 juin dernier, sur l'air d'Hugues Auffray « Adieu M. le Professeur », Gabriel Frossard a pris congé de son école après 40 années de bons et loyaux services.

Moment d'émotion !

Ses élèves, leurs parents et tous ses collègues lui ont réservé une magnifique haie d'honneur.

Gabriel Frossard a commencé sa carrière en 1980 aux écoles primaires de Saint-Maurice. Il a formé des générations d'élèves de 7-8H. Son goût pour le travail bien fait et sa bienveillance envers chacun des élèves qui lui étaient confiés ont fourni à des centaines d'élèves des bases solides pour la suite de leur formation.

M. Frossard a en outre exercé de 1993 à 2009 comme suppléant à la direction.

Pour son professionnalisme et son engagement sans faille, la Municipalité de Saint-Maurice et la Direction des écoles le remercient chaleureusement.

Cette soirée de clôture a aussi été l'occasion de remercier et de prendre congé de trois autres enseignants : M<sup>mes</sup> **Chantal Dorsaz** et **Laurence Formaz** qui ont fait valoir leur droit à la retraite, ainsi que M. **Pascal Siggen** qui a souhaité donner une autre orientation à sa carrière.

## SDIS DES FORTIFICATIONS

# Les pompiers recrutent !



L'état-major du SDIS des Fortifications (de gauche à droite) : maj Daves Michaël, Commandant, cap Mugeiro Jean-Manuel, Remplaçant du commandant, plt Saillen Christophe, Chef matériel, plt Bruchez Xavier, Chef protection respiratoire, plt Duroux Katie, Quartier maître

Depuis fin octobre 2019, le SDIS des Fortifications a pris ses nouveaux quartiers dans la nouvelle caserne du feu. Impatient de pouvoir faire découvrir ce magnifique bâtiment et surtout outil de travail à la population, un comité d'organisation s'est rapidement formé afin de proposer une journée portes ouvertes complétée par l'inauguration du bâtiment ainsi que des nouveaux véhicules.

Malheureusement la situation que nous connaissons tous nous en a empêchés. Toutefois la motivation et la détermination des membres du SDIS est toujours bien présente et nous espérons pouvoir vous accueillir comme il se doit en 2021. Toujours à la recherche de nouveaux membres, les pompiers ont organisé, comme chaque année début novembre, un recrutement où toute personne âgée de minimum 18 ans, vivant ou travaillant à Saint-Maurice, Mex, Lavey ou Morcles peut se présenter.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter le SDIS des Fortifications (qm@sdisfortifications.ch) à n'importe quel moment de l'année !



## FORMATION À LA CITOYENNETÉ

# Enfin, je vote !

Manuelle Fracheboud - Le Bureau de l'intégration de St-Maurice a organisé une soirée de formation à la citoyenneté. Les habitants de toutes les communes du district étaient invités à des ateliers pratiques pour apprendre concrètement à exercer leurs droits politiques.

### Répondre aux questions de base

Panacher, mettre deux fois le même nom, choisir une liste sans numéro, savoir combien de noms peuvent être mis sur une liste...autant de notions qu'on ne maîtrise pas forcément, d'autant plus si on vient d'obtenir le droit de vote comme les personnes naturalisées ou les jeunes de 18 ans.

Pour donner l'occasion de trouver des réponses aux questions que chacun peut se poser au moment de voter, les délégués à l'intégration des villes du canton ont eu l'idée de mettre sur pied des soirées de formation à la citoyenneté. Le 29 septembre dernier cette formation a été organisée pour la première fois à St-Maurice pour toutes les personnes intéressées du district.

### Avec des élu(e)s

Madeline Heiniger, qui a été mandatée pour concevoir cette formation, a ouvert la soirée avec une courte partie théorique pour rappeler le fonctionnement du système politique suisse. Puis les participants ont été répartis en trois ateliers animés par des élus politiques locaux d'accord de transmettre leurs connaissances, de manière non partisane, sur la manière de voter au niveau communal, cantonal et fédéral.

C'est là aussi tout l'intérêt du projet: permettre des rencontres entre de nouveaux citoyens et des élus. À la fin, les participants ont défilé devant des urnes en carton pour y déposer leurs enveloppes, comme s'ils votaient pour de vrai.

Le bureau de l'intégration de St-Maurice, convaincu de l'importance d'exercer ses droits politiques pour se sentir



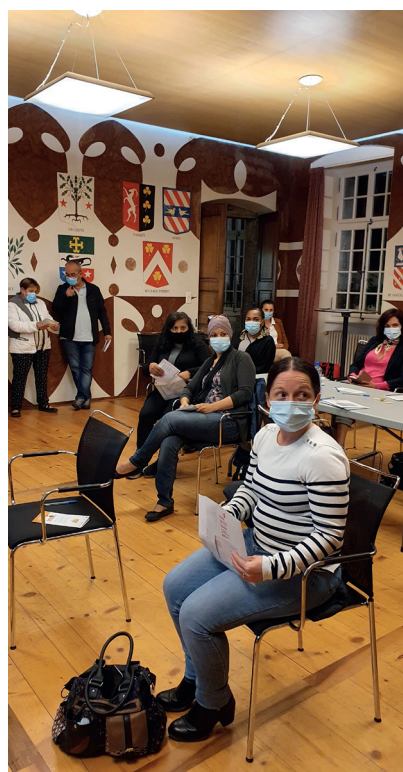
appartenir à une région et à un pays, a collaboré avec les offices de la population du district pour inviter aussi les citoyens des communes alentours.

### Une initiative appréciée

À la fin de la soirée, les participants ont pu évaluer la formation :

« Cela fait trois ans que j'ai le droit de vote mais je n'avais pas le courage de m'y mettre car je ne savais pas comment m'y prendre et tous les papiers reçus me décourageaient. Maintenant, c'est bon, je vais pouvoir voter ».

« C'était très instructif, et l'ambiance collégiale entre élus très agréable. J'espère que vous allez continuer à organiser ces soirées avec d'autres citoyens et futurs citoyens. Puisque nous avons la chance de pouvoir exercer notre droit civique, autant l'apprendre correctement. »





## FUSION DES CMS DU BAS-VALAIS

# Simplement à vos côtés

Hervé Schnorhk – **Tel est le nouveau slogan du CMS Bas-Valais qui souhaite vivement continuer à être à disposition de l'ensemble de la population de toute la région. « En tant que service public, le CMS Bas-Valais a pour mission de promouvoir, maintenir ou améliorer le quotidien de l'ensemble de la population sans discrimination aucune. Il dispense des services d'aide et de soins ainsi que des prestations d'aide sociale ».**

### L'aboutissement d'un processus naturel

Dès 2016, le canton du Valais a incité l'ensemble des CMS publics valaisans à entreprendre un processus de rapprochement pour offrir aux Valaisannes et Valaisans un CMS pour chacune des régions socio-sanitaires.

De longue date, les sites de Monthey, Vouvry et Saint-Maurice collaborent au sein de l'Association médico-sociale Monthey – Saint-Maurice. Cette collaboration s'est intensifiée pour aboutir à une régionalisation effective regroupant les trois sites actuels.

C'est en mars 2020, via une assemblée extraordinaire, en présence des délégué-e-s de toutes les communes concernées, qu'est née la nouvelle entité CMS Bas-Valais. Il est important de relever qu'il a toujours été prévu de conserver tous les sites dans un but de services de proximité, harmonisés dans leurs pratiques, pour répondre aux besoins de la population de l'ensemble du territoire desservi.

### À l'écoute de vos besoins

Chacune et chacun, parmi nous, souhaiterait vivre, autant que possible, dans un lieu de vie connu, aménagé à sa guise, rassurant, riche de moments partagés et de vécus, autrement dit à domicile, chez soi, confortablement. Les aléas de la vie ne le permettent pas toujours et le besoin d'aide, de soutien voire de soins devient parfois une nécessité.

Pour ces raisons, nous souhaitons être « simplement à vos côtés » dans le res-



pect de vos valeurs et à l'écoute de vos besoins. Aussi, l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices de l'aide et des soins à domicile sont répartis en deux équipes pluridisciplinaires comprenant des infirmières diplômées, des assistantes en soins et santé communautaire et des auxiliaires de santé Croix-Rouge pour répondre aux demandes. Cette nouvelle organisation a pour but d'être plus proche du patient avec une équipe plus impliquée dans chaque situation pour une prise en soins personnalisée.

### Une structure adaptée

Les exigences sociétales, considérant l'évolution démographique, nous imposent de nous adapter aux défis futurs. L'engagement de personnel spécialisé : infirmier-ère-s spécialisé-e-s en psychiatrie, en plaies et cicatrisation,

en diabétologie, ergothérapeutes est déjà une réalité pour répondre à vos besoins d'aujourd'hui. Cette régionalisation devra nous permettre d'évoluer pour poursuivre notre mission avec du personnel expérimenté et formé. Le processus est en marche « pour vous – chez vous ».

Comme pour l'aide et les soins à domicile, les échanges intersites des services sociaux sont réguliers et répétés pour souscrire aux mandats de prestations de l'Etat du Valais des deux domaines. Sans cette adaptation à l'évolution, il serait illusoire de répondre « dans notre coin » à ce que chacune et chacun d'entre vous est en droit d'attendre d'un service public.

Renseignements au 024 486 21 21  
[www.cms-bas-valais.ch](http://www.cms-bas-valais.ch)

# Carrière des Râpes

Exploitée depuis plus de 60 ans, la carrière des Râpes est toujours en activité. En 2019, la Bourgeoisie de Saint-Maurice et Implen SA ont présenté au Conseil municipal un projet de modification du plan d'affectation des zones dans le but de poursuivre l'exploitation de la carrière et d'aménager un dépôt définitif pour matériaux non pollués.

Le dossier a été présenté au Conseil municipal qui a délivré un préavis positif à la poursuite des études et émis quelques réserves. Le dossier est actuellement en consultation préalable auprès de différents services de l'Etat du Valais. Le dossier sera ensuite à nouveau sur la table du Conseil municipal avant d'être mis à l'enquête publique.

Le site de la carrière des Râpes est exploité depuis 1959. Les entreprises Ciment Portland de St-Maurice (SCPS) et Carrière des Râpes (CDR) St-Maurice SA l'ont exploitée respectivement jusqu'en 2000 et 2017. Depuis 2018 c'est la société Implen Suisse SA qui en a repris l'exploitation.

Nous rapportons ci-dessous les propos qui ont été recueillis par Yseult Théraulaz, journaliste indépendante, sur mandat de la Noble Bourgeoisie de Saint-Maurice.

Poussières, bruits et passages de camions sont souvent inévitables. Interview avec François Glassey, responsable des sociétés de production du Valais, chez Implen SA.

**Pour quelles raisons une société comme Implen, active dans toute la Suisse, s'est-elle intéressée au site de Saint-Maurice ?**

Tout d'abord parce que la roche est d'excellente qualité et qu'il y a plus d'un million de mètres cubes de ce matériau à extraire. Ensuite, parce que le site des Râpes dispose d'un volume de deux millions de mètres cubes, permettant d'y décharger définitivement des matériaux d'excavation propres.

Implen SA est déjà active sur d'autres sites en Valais et celui de Saint-Maurice

s'avère ainsi complémentaire. Non seulement, il peut alimenter en roches de qualité nos sites répartis entre Sierre et Martigny, mais en plus il peut accueillir les matériaux résiduels non pollués de ces derniers. Nos camions entrent et sortent avec du matériel. Cela nous permet de travailler en circuit court.

**A quoi sert la roche extraite de la carrière des Râpes ?**

C'est une pierre calcaire propice à la fabrication de béton. L'entreprise Fixit de Bex l'utilise pour ses produits de crépissage et Implen SA s'en sert également pour ses chantiers de génie-civil et pour la construction routière.

**Combien de tirs faites-vous par année ?**

Nous effectuons entre quatre à six tirs significatifs par an, auxquels s'ajoutent quelques tirs de service. En 2020, nous avons déjà fait trois tirs nous prévoyons d'en faire encore un en décembre.

**Quelle quantité d'explosifs utilisez-vous pour les tirs ?**

Entre 2'000 et 8'000 kg d'explosifs pour les tirs les plus importants. Le mode d'exploitation de la carrière a beaucoup évolué par rapport à ce qui se faisait du temps de l'ancienne cimenterie où les charges étaient beaucoup plus importantes et les tirs plus fréquents. Implen met tout en place pour optimiser les tirs afin d'en faire le moins possible.

**D'où proviennent les explosifs et comment sont-ils acheminés sur le site ?**

Implen SA travaille avec la Société suisse des explosifs (SSE): la plus grande entreprise suisse dans son domaine. Elle est basée à Brigue. Le matériel est ache-

miné à Saint-Maurice par camions le jour même. Ceci permet d'éviter d'avoir un dépôt sur place.

**Amener ce type de matériel par camion, n'est-ce pas dangereux ?**

Il s'agit d'une procédure habituelle utilisée sur tous les sites accessibles uniquement par route, ce qui est le cas de pratiquement toutes les carrières du pays. Les chauffeurs sont formés au transport d'explosifs et les camions utilisés portent les indications usuelles relatives au transport de matières dangereuses. Les détonateurs et les équipements liés à la mise à feu sont transportés séparément.

**Les tirs occasionnent beaucoup de poussière, de bruit et de vibrations qui inquiètent la population du hameau des Cases, que fait Implen pour limiter les nuisances ?**

Tout d'abord, nous informons systématiquement un petit groupe de personnes constitué d'un représentant des habitants des Cases, Philippe Monnay (l'agriculteur dont le terrain se trouve à proximité de la carrière) ainsi qu'un représentant de la Maison de la famille. Ces personnes savent ainsi, le plus précisément possible, à quel moment aura lieu le prochain tir. Ensuite, nous tirons toujours l'après-midi afin de profiter du vent ascendant et essayons également de privilégier les jours de pluie. Cela évite que la poussière ne se dirige en direction de la ville.

**Que faites-vous pour limiter les nuisances liées à l'activité quotidienne de la carrière, qui ne tient pas compte des jours de pluie ?**





photo : Clin d'oeil - S. Rouiller

Nous avons mis en place plus d'une quarantaine de buses d'arrosage dans le site ainsi que le long de la route d'accès. Il est vrai qu'avec le beau temps légendaire valaisan, nous ne pouvons pas nous contenter de ne travailler que les jours de pluie !

Plus sérieusement, nous sommes également en contact avec les autorités locales pour trouver des solutions de gestion du trafic avec diminution de la vitesse des camions et nous avons évoqué la possibilité de faire une réparation partielle de la route existante.

Nous avons aussi pris contact avec un fournisseur spécialisé et analysons la possibilité de mettre en place un système de brumisateur de chantier. Ce système charge en vapeur d'eau la poussière dégagée par le chantier, ce qui la fait retomber au sol très rapidement.

#### **Qu'en est-il des vibrations ? Ne sont-elles pas néfastes pour les habitations ?**

Lors de chaque tir important nous mettons en places des sismographes sur des habitations du hameau des Cases et sur l'étable de Monsieur Monnay (le bâtiment le plus proche de la carrière). Cela nous permet de mesurer l'inten-

sité des vibrations. Nous sommes tout à fait conscients que les vibrations engendrées par les tirs sont ressenties fortement par la population. Toutefois, nous avons constaté qu'elles se situent en dessous du seuil minimum fixé par les normes suisses pour les types de bâtiments les plus sensibles. Pour autant, nous essayons d'optimiser les paramètres de chaque tir afin de limiter au maximum l'ampleur des vibrations.

Nous avons également mandaté un bureau d'études spécialisé afin de procéder à un état des lieux et de répertorier l'état de fissuration de toutes les maisons habitées du hameau des Cases. Nous avons disposé des témoins en plâtre sur la façade de certaines habitations pour contrôler l'effet des vibrations. Lors du tir du mois de mars, pour lequel nous avons utilisé 7000 kg d'explosif, les témoins ne se sont pas fissurés.

#### **Implenia a repris l'exploitation de la carrière en 2018, mais elle ne dispose toujours pas d'une autorisation définitive d'exploiter. Comment cela se fait-il ?**

L'exploitant précédent jouissait d'une autorisation provisoire et avait entrepris des démarches administratives en vue

d'une régularisation de l'autorisation d'exploiter. L'activité actuelle d'Implenia se base sur cette même autorisation et nous avons repris le dossier de régularisation en adaptant les chiffres aux besoins de l'entreprise. Un dossier d'étude d'impact sur l'environnement et une demande d'autorisation de défricher, car le site est cadastré en zone forêt, sont actuellement en consultation auprès des services cantonaux. Le concept déposé prévoit à la fois l'extraction de roche et la mise en décharge définitive de matériaux d'excavation propres, comme évoqué plus haut. Toutes ces procédures prennent du temps et notre demande sera mise à l'enquête publique.

À noter qu'Implenia travaille avec les mêmes intervenants que l'exploitant précédent en ce qui concerne les travaux de minages, le bureau d'étude d'impact sur l'environnement et l'ingénieur forestier.

Seul le bureau d'étude responsable de l'état des lieux des habitations des Cases à été mandaté ultérieurement. L'exploitant précédant n'ayant pas effectué ce type de contrôle à notre connaissance.

## ASSOCIATIONS UNIVERS'ELLES

# Merci aux deux co-présidentes... et à bientôt !

Madeline Heiniger - **L'association Univers'Elles propose des rencontres entre des femmes d'ici et d'ailleurs. Un programme varié leur permet de faire connaissance, de partager expériences, savoir-faire ou une activité particulière. Corina Gogalniceanu et Carole Morisod en étaient les co-présidentes depuis 2015. Aujourd'hui, elles passent la main.**

Fraîchement arrivée de Roumanie, Corina souhaitait apprendre le français et faire du bénévolat. Manuelle Fracheboud, déléguée à l'intégration, lui propose alors de lancer un groupe interculturel pour les femmes. On est en 2015. Corina s'informe, elle est partante et la nouvelle association verra le jour en automne.

Aujourd'hui, voici ses mots pour décrire l'expérience vécue : « C'est le mot *intégration* qui me vient à l'esprit. Ce groupe m'a ouvert des horizons, m'a permis de faire connaissance avec plusieurs personnes vivant à Saint-Maurice et de mieux connaître la région, ses associations et ses activités. Je quitte la co-présidence pour une raison de disponibilité : je vais terminer mes études de psychologie et commencer une recherche d'emploi. Mais je ne quitte pas le groupe. Je veux rester connectée avec ce qui se passe ici, comprendre ce qui bouge dans la région, et ce groupe-là me donne cette possibilité. »

De son côté, Manuelle a commencé son travail à Saint-Maurice avec dans son bagage l'expérience de l'association Pluri'Elles à Monthey, qu'elle avait co-fondée : « C'était pour moi une évidence qu'il fallait offrir aux femmes de la région de Saint-Maurice la possibilité de se retrouver dans un lieu pour pratiquer le français, avoir des contacts, se sentir valorisées. Le plus important, c'est vraiment que les femmes, quel que soit leur parcours, puissent se mobiliser, lancer ou participer à des projets et se dire un jour : super, je me sens capable, j'ai réussi quelque chose. Univers'Elles, c'est une sorte de laboratoire, on peut toutes apprendre quelque chose qui est précieux. »

Carole est l'Agaunoise du trio. Contactée par Manuelle, elle dit tout de suite oui au nouveau projet. C'est un défi qui tombe bien dans sa vie, elle a besoin de s'investir auprès d'autres personnes :

« Tu donnes, mais tu reçois énormément. C'est ce que j'ai expérimenté avec le groupe. Et je suis quelqu'un qui aime organiser : c'est une qualité que j'ai pu apporter au comité. C'est enrichissant d'avoir rencontré toutes ces dames, de découvrir le côté interculturel, les valeurs et les parcours des unes et des autres. Je pense qu'il se dégage une atmosphère, dans ce groupe... il y a de l'amour.



Là, je m'essouffle un peu et c'est pourquoi je vais quitter la co-présidence. Mais je ferai toujours partie du groupe. »

La discussion nous amène à évoquer plusieurs moments forts partagés dans ce groupe : repas cuisinés avec les recettes du pays d'origine, intimité et complicité lors d'échanges, rires, sororité... Participer apporte son lot de belles découvertes. Savoir que le groupe existe, c'est trouver un repère très important pour qui arrive de loin.

### **Bienvenue à toute femme qui souhaiterait se joindre au groupe !**

L'adhésion est sans contrainte, on peut venir quand on en a envie. La communication des activités se passe sur un groupe WhatsApp.

La cotisation se monte à CHF 20.- par année.

La brisolée prévue le 5 novembre a malheureusement été annulée. Pour connaître les autres activités ou vous informer sur l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec

- Sanaa Dekhil au 078 967 84 07, nouvelle co-présidente qui a remplacé Corina Gogalniceanu
- Carole Morisod au 077 410 92 20. Elle est encore co-présidente pour quelques mois. Elle sera remplacée par Véronique Ancafora-El Hamrani
- Manuelle Fracheboud déléguée à l'intégration au 077 420 57 91



## LA PASSION DU THÉÂTRE

# Le Théâtre Neuf

Article rédigé par la société – **La troupe du Théâtre Neuf a été fondée à Saint-Maurice, le 3 janvier 1998 par neuf passionnés ayant décidé de donner une nouvelle orientation à leurs activités théâtrales.**

Le Théâtre Neuf a toujours eu pour ambition de proposer des spectacles de qualité dans des registres les plus variés.

Après vingt ans de bons et loyaux services à la présidence et à la mise en scène, Hormoz Kéchavaz a décidé de passer la main. Durant toutes ces années, il a su insuffler à notre troupe une belle énergie et entretenir une magnifique flamme. De nouvelles têtes ont fait leur apparition pour donner une nouvelle vigueur prometteuse.

Après « Ça sent le sapin » en 2018 et « Réveillon d'Été » en 2020, une nouvelle pièce désopilante est en préparation. Elle a été écrite en 2018 par Sophie Satti et s'intitule « 3 Veuves à la mer » (voir ci-contre).

### Atelier-Théâtre

L'Atelier-Théâtre a repris du service depuis février 2019. Emmené par **Bénédicte L'Allemand**, il a compté une petite dizaine de jeunes de 7 à 11 ans jusqu'en juin 2020. Virus oblige, il a dû malheureusement s'interrompre durant une trop longue période...



Tania Coulon est active professionnellement dans le milieu du théâtre et de l'expression. Elle vient de rejoindre l'équipe du Théâtre Neuf et se consacre, dans un premier temps à l'animation de deux cours de notre atelier.

Ainsi, trois cours réunissant une petite trentaine d'élèves de 7 à 18 ans se déroulent à l'Annexe de Lavigerie depuis septembre 2020 jusqu'en juin 2021. Ils seront ponctués par une présentation

### 3 Veuves à la mer

*Jacques est mort. Il lègue 3 millions à ses 3 ex-épouses, mais pour en profiter, elles devront cohabiter une semaine et décider ensemble que faire de l'héritage. Hors, Corinne, Corinne et Corinne n'ont rien en commun... à part leur prénom et leur veuvage !*

Elle sera interprétée par Sylvie Delalande, Véronique Joris et Bénédicte L'Allemand. Jean-Marie Torrenté en assurera la mise en scène assistée d'Ornella Gaudiano, de Jacques-Olivier Budry et de Jules Joris.

Elle sera jouée en 2021, en début d'année dans la région et à St-Maurice en automne.

publique en fin d'année. Ils permettent de jouer avec ses émotions, son imaginaire, sa voix, son corps et ses partenaires, puis dans un deuxième temps, d'aborder un texte avec des personnages et des situations.

À noter que Tania anime à Bex, et pour son propre « compte », un cours pour adultes parrainé par le Théâtre Neuf.



Ça sent le sapin ! (2019)



Réveillon d'été (2020)



### L'Atelier-Théâtre

#### Bénédicte L'Allemand

**Groupe Pinocchio** – 4 à 7 ans (annulé car pas assez d'enfants)

Horaires : samedi de 15h30 à 16h30  
Découverte du théâtre, motricité et expression corporelle

**Groupe Arlequin** – 8 à 12 ans (complet)

Horaires : samedi de 17h à 18h30  
S'amuser avec des jeux, saynètes et sketches

#### Tania Coulon

**Groupe Sganarelle** – 10 à 14 ans (complet)

Horaires : mardi de 17h à 18h  
Découvrir les bases du théâtre, le corps, la confiance en soi

**Groupe Don Juan** – 14 à 18 ans

Horaires : mardi de 18h à 19h  
Expérimenter les expressions, les émotions et l'imagination

[www.theatreneuf.ch](http://www.theatreneuf.ch)

## AVEC NOS AÎNÉS

# Portraits de nos nonagénaires

Michel Galliker, avec les familles des jubilaires – **Au printemps dernier, le confinement imposé par la pandémie du COVID 19 a obligé les Autorités communales de différer les visites prévues aux mois d'avril et de mai à la fin du mois d'août.**

### L'amour des fleurs

Il y a bientôt trente ans, la maison de M. et Mme Putallaz reçut à trois reprises le prix de la maison la plus fleurie de Saint-Maurice, distinction offerte par la Société de développement.

André Putallaz et son épouse Madeleine avaient uni leur passion des fleurs



pour créer un magnifique décor floral.

Né à Conthey le 13 avril 1930, André Putallaz a grandi au sein d'une famille

de huit frères et sœurs. Son père avait un train de campagne et travaillait la vigne, la maman s'occupant de la famille. Sa vie professionnelle le conduisit dans un premier temps à Lausanne où il exerça la fonction de machiniste au sein de l'entreprise GABELLA, puis il trouva un emploi de portier à l'usine CIBA-GEIGY de Monthey.

Uni à Madeleine Barman, de Vérossaz, qu'il eut le chagrin de perdre le 22 septembre 2000 après 48 ans de mariage, le couple eut trois enfants, deux filles Isabelle et Christiane, un garçon Alain. Aujourd'hui, André Putallaz est l'aïeul de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Dans sa demeure d'Epinassey, notre nonagénaire mène aujourd'hui une retraite paisible, doté d'un esprit alerte lui permettant de s'intéresser à de multiples sujets devant la télévision, en particulier avec les émissions sportives.

### Un regard serein sur la vie

Dans les derniers jours d'août, Mme

Eline Bader, une nonagénaire affable à la voix douce, est heureuse d'accueillir chez elle Damien Revaz, Président



de la Commune, venu avec retard lui présenter les vœux de la Municipalité pour ses 90 ans. Ses confidences

révèlent une personnalité forte, riche des leçons tirées des épreuves de la vie. Cinquième d'une dizaine de frères et sœurs, née le 2 mai 1930, Eline Birchler a dû dès son adolescence se consacrer à sa famille. Elle seconda sa maman, devenue veuve, obligée de faire les ménages pour subvenir aux besoins des siens. Installée à Aigle, la famille Birchler, originaire d'Einsiedeln dans le canton de Schwytz, vivait chichement, mais courageusement, dans un milieu où les valeurs d'entraide et de partage forgeaient le caractère.

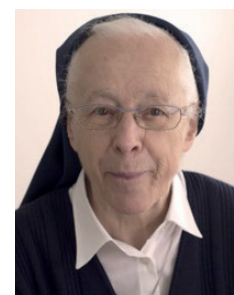
De son union avec Barnabas Bader, qu'elle eut la douleur de perdre en 1991, sont nés deux fils, Charly et Yves. L'aîné, qui fut directeur d'une entreprise à Martigny, et son frère, longtemps retourné en Espagne, ont toujours montré un grand attachement à leur maman. Son époux avait dirigé à Monthey une société de récupération de fer et métaux. Initiée par lui à l'art de la vannerie, elle tint un temps avec lui un atelier à Saint-Maurice dans le fond de ville.

Après avoir habité Monthey, puis Evionnaz, Eline s'installe à Saint-Maurice en 1996 au Chemin des Iles, trouvant dans ce quartier la tranquillité nécessaire pour y couler une vieillesse

paisible. Des petites sorties avec une de ses nièces, les visites de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants agrémentent son existence. Elle ne cesse aussi de maintenir sa vivacité d'esprit avec les lectures et les émissions de la télévision. En présence d'Eline Bader, son interlocuteur ne peut qu'être frappé par son imperturbable confiance dans la vie.

### Un esprit de répartie étonnant

Damien Revaz, Président de la Municipalité, accompagné de Michel Galliker, Conseiller municipal en charge des personnes âgées, s'est déplacé le 15 juin, trois jours après son anniversaire, à l'Institut de La Pelouse à Bex pour fêter Sœur Marie-Eugène, membre de la Congrégation des Sœurs de Saint-Maurice. Deux Sœurs de la Communauté entouraient la nonagénaire et ce fut un échange vif, Sœur Marie-Eugène ne s'en laissant jamais conter et répondant du tac au tac à toute évocation sur sa vie. Ce caractère affirmé, Sœur Ma-



rie-Eugène le tient de ses racines montagnardes.

Originnaire de Mase, où son père était facteur, Jeanne Follo-

nier a quitté jeune les hauteurs du Val d'Hérens pour commencer à Brig une carrière dans l'Administration postale. Mais rapidement, elle répondit à une aspiration intérieure en choisissant en 1957 la vie religieuse. Elle trouva dans la Congrégation agaunoise des sœurs hospitalières de Saint-Maurice le cha-



risme lui permettant d'être au service des personnes fragilisées dans leur vie. Ainsi elle rendit des services innombrables à la Clinique générale à Sion et à celle de Saint-Amé à Saint-Maurice, où elle fut pendant de longues années à l'accueil.

Au moment de la retraite, certes un peu handicapée physiquement car obligée de se déplacer en chaise roulante, elle trouve dans le calme paradisiaque de La Pelouse un lieu propice à la méditation et à la prière.

### Une vie retirée dans la discrétion

Le 18 août, jour de son 90<sup>ème</sup> anniversaire, Michel Galliker, Conseiller municipal, s'est rendu à Vouvry à l'EMS Riond-Vert pour présenter les vœux de la Municipalité à Mme **Ada Bürki**, résidente dans cet établissement depuis plusieurs années. Malheureusement son état de santé lui a seulement permis de rester auprès d'elle qu'un court instant.

Sans famille proche, Ada Zulma COLL, originaire de Montevideo (Uruguay), avait épousé en 1982 Alfred Bürki, d'origine bernoise, travaillant comme laveur-graisseur au garage du Bois-Noir. Veuve en 2004, elle mena une vie discrète avant de trouver refuge au Home Riond-Vert.

### La passion du jardinage partagée avec son époux

Plus jeune de trois ans que son mari Duilio, **Anna Poletti Locciola** atteint à son tour son 90<sup>ème</sup> anniversaire le 7 septembre dernier. Dans son message de félicitations, le Vice-Président Xavier Lavanchy trouva des images dans le travail du jardinage pour évoquer les qualités morales de Madame Locciola.

Originaire de la région des Apennins toscans, elle était venue en Valais à Fully pour y travailler sur les domaines de l'arboriculture fruitière. Elle y fit la connaissance de son époux, alors ouvrier agricole. Le couple s'installe à

Saint-Maurice en 1964 avec leur fils Maurizio, aujourd'hui membre d'un cabinet d'avocats à Genève. A Saint-Maurice, Duilio devint chauffeur livreur dans l'entreprise de la COOP et son épouse travailla comme aide-ménagère et nettoyeuse au Collège Regina Pacis.

Jusqu'à une date récente, le jardin fut pour le couple plus qu'une passion, une école de vie où pouvaient se montrer le travail bien fait, mais aussi le plaisir d'obtenir de bonnes récoltes.



Une empathie naturelle lui a permis de lier de nombreux contacts et amitiés au sein de la Gym des aînées. Enfin, le goût de la lecture, passion de son enfance, lui permet des moments d'évasion culturelle et riche d'émotions.

### Une vie nourrie de l'esprit franciscain

Le vendredi 18 septembre, la Communauté des Frères capucins recevait Damien Revaz, Président de la Municipalité et Michel Galliker, Conseiller municipal pour un repas fraternel autour du **Frère Vincent** dont l'anniversaire tombait le 21 septembre suivant. Ce fut un moment agréable de partage au cours duquel dans sa simplicité franciscaine le Frère Vincent rappela quelques moments de sa vie.

Natif de Grimentz, deuxième enfant d'une famille de 8, **Gabriel Massy** est



un fils de la campagne, son père étant paysan. Au terme de ses études secondaires au Collège de l'Abbaye entre

1947 et 1953, il obtient une Maturité Latin-Grec. Il choisit immédiatement la vie religieuse chez les Capucins. Selon la tradition dans de nombreux ordres religieux, il change de nom et prend celui de Vincent de Paul, en hommage au grand religieux français du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il prononce ses premiers vœux le 8 septembre 1954. Après ses études théologiques et philosophiques suivies à Stans, Sion et Fribourg, il reçoit l'ordination sacerdotale le 15 juin 1958.

Un grave problème de santé l'oblige à se reposer dans la Communauté du Landron : il passera les mois de repos à lire l'œuvre immense (plus de 20 volumes !) de saint Jean Chrysostome, un des Pères de l'Eglise antique en Orient. Rétabli, sa vie religieuse a été surtout consacrée à l'aumônerie dans des cliniques à Lausanne et à l'accompagnement des groupes de Fraternités laïques franciscaines. Arrivé à Saint-Maurice en 2006, il continua en terre agaunoise de s'acquitter de cette mission pastorale.

Toute sa vie a été marquée par ce désir d'être imprégné de la spiritualité de saint François d'Assise, aimant trouver sur les lieux de l'Ombrie et de la Toscane où vécut le Povorello cette force intérieure qui fait encore aujourd'hui du Pauvre d'Assise un modèle pour les croyants.

## Noël des aînés

À contrecœur, le comité de la Fraternité des Aînés de Saint-Maurice est contraint d'annuler son traditionnel Noël des Aînés, prévu pour le mardi 29 décembre 2020.

Il organisera, dès que possible, une rencontre compensatoire pour laquelle les personnes de 70 ans ou plus de la Commune recevront une invitation par courrier postal.

## CORONAVIRUS

# Retour sur les mesures agaunoises

Damien Revaz – Neuf mois après la mise en place du semi-confinement et ce qu'on appelle désormais la « première vague », il est temps de tirer un premier bilan de la manière avec laquelle notre Commune a réagi à la crise sanitaire.

## Une situation inédite

La crise du coronavirus a mis les communes suisses à l'épreuve dans une proportion qu'elles n'avaient pas connue jusqu'à ce jour. Certes, les grandes décisions ont été prises par les autorités fédérales et cantonales, mais les communes se sont retrouvées aux commandes dans de nombreux domaines. Elles ont dû fermer les écoles du jour au lendemain, organiser la prise en charge des enfants dont les parents étaient occupés aux services de base, se réorganiser à l'interne, communiquer avec la population, mettre en place et fournir des aides, répondre à de multiples sollicitations et maintenir leurs services malgré la crise. Tout cela constitue un véritable test de stress pour les employés et les responsables politiques des communes.

Comme les autres, la Commune de Saint-Maurice n'était bien évidemment pas préparée à vivre une telle situation. Mais l'engagement sans faille de ses collaborateurs, les initiatives prises par nombre d'entre eux pour offrir des solutions et l'élan de solidarité qui a caractérisé le printemps ont permis de faire face à la crise.

## L'aide pour les courses appréciée

Grâce à la possibilité d'affecter à ce service des collaborateurs dont l'activité habituelle a été interrompue (notamment dans le domaine du sport), l'administration communale a pu rapidement mettre sur pieds un service de courses pour les personnes à risque qui devaient éviter les magasins et qui ne pouvaient pas compter sur un réseau familial ou de voisinage.

Jusqu'à la levée des premières mesures, de nombreux citoyens ont eu recours à ce service qui a de toute évidence répondu à une attente. Si l'on considère que de nombreuses personnes ont pu compter sur d'autres réseaux de solidarité pour garnir leur garde-manger, c'est une proportion importante de notre population qui a pu être aidée pour faire ses courses.

## Des mesures économiques d'envergure

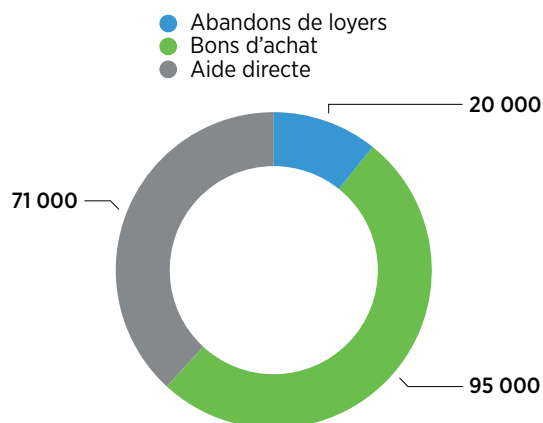
Alors que les gouvernements nationaux du monde entier ont annoncé des mesures pour protéger leur économie des graves répercussions de la pandémie, les administrations municipales ont également eu un rôle à jouer dans l'élaboration de stratégies de soutien à l'économie locale.

Rapidement, pour les surfaces dont la Commune est propriétaire, le Conseil municipal a décidé d'abandonner les loyers commerciaux des entreprises qui ont dû cesser leurs activités. Cela ne suffisait cependant bien évidemment pas. Au mois de mai 2020 le Conseil municipal a ainsi décidé d'intervenir de manière plus conséquente en injectant des deniers publics pour venir en aide au commerce local.

Cette aide a été concrétisée par deux actions bien ciblées. Dans un premier temps, pour aider les entreprises n'ayant plus d'activité à faire face à leurs besoins en liquidités, le Conseil municipal a décidé de verser une aide directe correspondant au double de la taxe annuelle d'élimination des déchets à tous les commerces ayant eu l'obligation de fermer leurs portes. C'est ainsi un mon-

tant de CHF 71'000.- qui a été réparti entre 81 commerces de la place. Cette contribution a complété les mesures fédérales (RHT, APG, prêts cautionnés) en faveur de l'économie.

## Aide financière (en CHF)



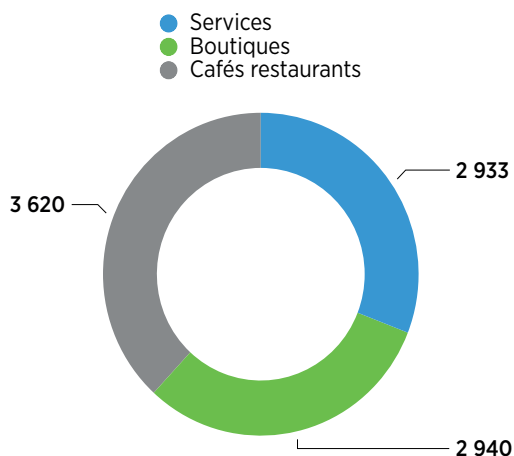
## Total : CHF 186'000.-

Pour compléter cette aide et encourager les Agaunois à fréquenter les commerces locaux, le Conseil municipal a également décidé d'octroyer à chaque habitant trois bons de CHF 10.- chacun, répartis en 3 catégories (service, boutique et café-restaurant). L'exécutif communal espérait provoquer ainsi un effet de levier, les utilisateurs des bons dépensant fréquemment une somme plus importante lors de leur utilisation.

Ce sont ainsi 13'587 bons qui ont été distribués (3 fois 4'529). Soixante-six commerces ont participé à l'opération. A son terme, nous comptabilisons 9'493 bons qui ont été utilisés dans les commerces agaunois. Avec 70% des bons utilisés, la démarche a été



## Nombre de bons utilisés



**Total : 9'493 bons de CHF 10.-**

largement suivie par la population. Le Conseil municipal remercie les habitants de Saint-Maurice pour l'accueil qu'ils ont réservé à cette action.

Au total, l'aide accordée aux commerces locaux à ce jour s'élève à CHF 186'000.- (bons d'achat, aide directe, abandons de loyers).

### Et la suite ?

Les commerces, spécialement les établissements publics, ont à nouveau souffert durant la deuxième vague qui a contraint le Conseil d'Etat à ordonner la fermeture des cafés et restaurants jusqu'au 14 décembre. Le Conseil municipal est conscient de la difficulté dans laquelle se trouvent de nombreux commerçants. A l'heure où ces lignes sont écrites il est trop tôt pour affirmer si de nouvelles mesures seront prises, ceci d'autant plus que la durée de la crise est pour l'instant difficile à estimer.

À ce stade, les autorités communales tiennent à encourager les Agaunoises et les Agaunois à soutenir les commerçants locaux en recourant à leurs services. Les petits commerçants jouent un rôle essentiel pour rendre nos rues vivantes et accueillantes. Ils méritent notre soutien.

## RAMASSAGE DES DÉCHETS

# Diminution du nombre de passages

Sylvia Cabezas – L'entrée en vigueur de la taxe au sac dans le Valais romand ainsi que la mise en place de la collecte des lavures avec le système « Gastrovert » ont entraîné une réduction considérable de la quantité de déchets éliminés dans les sacs à ordures.

Après une baisse drastique entre 2017 et 2018, la quantité d'ordures collectées dans les sacs s'est stabilisée en 2019. Avec une moyenne actuelle d'environ 40 tonnes par mois, la quantité de déchets que notre Commune amène à la SATOM a diminué d'environ 40% avec l'introduction du nouveau système.

Cette baisse a incité Saint-Maurice, en collaboration avec des Communes voisines et l'entreprise mandatée pour le ramassage des déchets, à repenser le rythme du ramassage afin de diminuer son coût. Dès le 1er janvier prochain, le ramassage ne se fera ainsi qu'une fois par semaine pour les privés. Les 2 passages hebdomadaires seront maintenus pour les conteneurs enterrés ainsi que pour quelques personnes morales. L'économie ainsi réalisée permettra d'alimenter le fonds spécial qui devra

servir notamment à l'aménagement d'une nouvelle déchetterie. Le nouveau programme de collecte des déchets en vigueur dès le 1er janvier 2021 est le suivant :

### Collecte du mardi

**Zone à l'ouest de la voie CFF (Cases, Epinassey, En Pré, etc.), entreprises, conteneurs enterrés.**

### Collecte du vendredi

**Zone à l'Est de la voie CFF (centre-ville, Beaulieu, les Iles, etc.), conteneurs enterrés selon nécessité, 2ème passage pour certaines personnes morales (clinique St-Amé, Abbaye, Foyer St-Jacques).**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à prendre bonne note du nouveau calendrier.

## Durant les fêtes de fin d'année

### Collecte des ordures ménagères

**La collecte des ordures ménagères est avancée**  
**du vendredi 25 décembre au jeudi 24 décembre 2020**  
**du vendredi 1er janvier 2021 au jeudi 31 décembre 2020**

### Horaires de la déchetterie Sous-le-Scex

**Mercredi 23 décembre 2020 :** 17h00 - 18h00  
**Samedi 26 décembre 2020 :** fermé  
**Mercredi 30 décembre 2020 :** 17h00 - 18h00  
**Samedi 2 janvier 2021 :** fermé

**Le ramassage des sapins de Noël sera effectué le vendredi 8 janvier 2021**

## FONDATION DU THÉÂTRE DU MARTOLET

# Une saison en suspension

Pierre-Yves Robatel – Les restrictions sanitaires engendrées par la crise du Coronavirus ont eu un impact important sur le secteur culturel et événementiel. La Fondation du Théâtre du Martolet n'a naturellement pas été épargnée par les mesures fédérales et cantonales, qui ont considérablement perturbé l'organisation de sa saison 2020-2021.

### Reports et annulations

Les perturbations ont débuté dans le courant de la saison 2019-2020, plusieurs spectacles ayant dû être reportés voire annulés. Une situation exceptionnelle qui a nécessité une grande souplesse, tant de la part des artistes, des producteurs que de l'administration du Théâtre et de Saint-Maurice Tourisme. À ce jour, la très grande majorité des titulaires de billet ont accepté de conserver leurs sésames pour les nouvelles dates reprogrammées. Seul le spectacle de Zazie, dont la reprogrammation n'a pas été possible, a fait l'objet d'un remboursement. Là-aussi, plusieurs spectateurs ont fait don de tout ou partie de la valeur de leur achat, en signe de soutien à la Fondation.

### Nouvelle saison ajournée

Dans ce contexte, les spectacles de la saison 2020-2021 n'ont été ni annoncés, ni mis en vente. D'ailleurs, plu-

sieurs d'entre eux, programmés durant l'automne, ont dû être replanifiés et ces changements s'avèrent plus aisés lorsqu'ils n'impactent pas le public. Relevons, par ailleurs, que si plusieurs nouvelles dates ont été portées à l'agenda de la salle du Martolet, celles-ci incombent à des productions privées qui répondent elles seules des reports ou annulations éventuels.

Cette nouvelle saison ne sera donc dévoilée et mise en vente que lorsque les conditions seront réunies pour garantir, autant que faire se peut, que les représentations peuvent bien se tenir aux dates annoncées.

### Impacts financiers

Cette situation a également eu un impact négatif sur le résultat de la dernière saison, en raison de l'interruption brutale de celle-ci. Si les objectifs financiers n'ont pas pu être pleinement atteints, le soutien historique appor-

té à l'institution par la Commune de Saint-Maurice et la Loterie Romande – et dans une moindre mesure par l'Etat du Valais, au travers des mesures d'indemnisation Covid-19 –, tout comme la fidélité de son public, ont permis d'atténuer les effets de cette crise. L'engagement bénévole dont bénéficie la Fondation soulage également celle-ci de charges non négligeables.

Elle est toutefois solidaire des acteurs culturels et les prestataires – artistes, techniciens, personnels administratifs – dont l'activité a été brutalement interrompue pour de longs mois, les privant de leurs sources de revenus.

### Changements structurels

Le Conseil de Fondation a enregistré le départ de plusieurs de ses membres au terme de la saison 2019-2020. Il tient à remercier ici Hormoz de Cocatrix-Kéchavarz, Nicolas Favre, Lilia Acevedo, Danièle Pommaz et Lianel Favez pour leur engagement en son sein durant de nombreuses années. La Fondation est présidée ad intérim par Pierre-Yves Robatel et un nouvel organigramme sera proposé dès que la situation sera revenue à la normale. Les missions et la structure de la Fondation du Théâtre de Martolet pourraient par ailleurs évoluer dans le futur, dans le contexte de la reprise du collège par l'Etat du Valais.

Enfin, et pour terminer sur une note optimiste... sachez qu'une bonne partie de la programmation de la saison 2021-2022 est actuellement en voie d'être concrétisée.



photo : Clin d'oeil - S. Rouiller



# Décisions municipales

Entre le 7 mai et le 11 novembre 2020, le Conseil municipal a siégé à 12 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

## Élections communales

Le Conseil municipal valide les listes déposées pour les élections du Conseil municipal et du Conseil général. Il proclame les élections tacites de M. Xavier Lavanchy à la présidence de la Commune, de Mme Evelyne Saillen à la vice-présidence de la Commune, de M. Cyrille Rey-Bellet au poste de Juge et de Mme Diane Frossard au poste de Vice-Juge du cercle judiciaire intercommunal de Collonges - Saint-Maurice.

## COVID-19 : décisions

Se basant sur les ordonnances du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, le Conseil municipal décide de soutenir l'économie locale et les citoyens par différentes mesures :

- L'octroi d'une aide à hauteur de deux fois la taxe annuelle d'élimination des déchets pour les commerces ayant eu l'obligation de fermer.
- La distribution de 3 bons de CHF 10.- à chacun des habitants de la commune, à faire valoir dans les boutiques, les cafés-restaurants et les commerces.
- L'abandon des loyers dus à la commune pour les commerces dont l'accès a été interdit durant la pandémie.
- La prolongation de 3 mois des abonnements annuels de piscine valides au 13 mars 2020.
- La prolongation de 2 mois des abonnements annuels de parking sur le territoire de la Municipalité.

Dès la fin du mois d'octobre 2020, au vu de la recrudescence des cas de coronavirus dans le canton du Valais, la Municipalité de Saint-Maurice a imposé le port du masque au sein de ses locaux et remis en place la livraison de courses à domicile pour les personnes en quarantaine ou en isolement.

## Finances publiques

Sur la base des décisions du Conseil général prises en 2011, le Conseil municipal valide les cautionnements pour le crédit de construction du nouveau Cycle d'orientation régional corrigés après déduction des subventions (CHF 10'003'916 pour la part cautionnée par la Commune de Saint-Maurice).

Le Conseil municipal adopte le budget 2021 et son message à l'attention du Conseil général. Il décide de fixer, pour 2021, l'impôt communal sur le revenu à 160% pour l'indexation et 1.25 pour le coefficient, le montant de l'impôt personnel à CHF 24.- et l'impôt sur les chiens à CHF 160.-.

Le Conseil municipal décide de recourir aux services de la société Creditreform Romandie GNT SA pour le recouvrement d'actes de défaut de biens.

## Administration générale

Suite à un appel d'offres, le Conseil municipal décide de changer de prestataire informatique et de confier le mandat à la société CIGES SA.

## Personnel communal

Mme Sara Pereira a quitté la crèche Boule-de-Gomme au 31 juillet 2020 afin de relever de nouveaux défis professionnels. Son départ a été compensé par l'augmentation du taux d'activité d'autres collaborateurs.

Mmes Fatima Hodovic et Helena Staub ont rejoint la crèche-garderie-UAPE « Boule-de-Gomme » en tant que stagiaires probatoires ES pour une année, à partir du 1er août 2020.

M. Al Pandolfi a rejoint l'administration générale pour son stage MPC d'une année à 100% dès le 1er juillet 2020.

M. Dominique Michel, collaborateur au service des travaux publics et espaces verts a pris une retraite bien méritée après plus de 20 ans au service de la Municipalité de Saint-Maurice le 1er juillet 2020.

M. Patricio Miguel est transféré du service des TPEV au service des bâtiments en qualité d'agent d'exploitation dès le 6 juillet 2020.

M. Kevin Ahmeti a rejoint le service des bâtiments en tant qu'apprenti pour les 3 prochaines années à partir du 13 juillet 2020.

M. Olivier Goetschi, collaborateur au service des travaux publics et espaces verts, a pris une retraite bien méritée, après plus de 25 ans de loyaux services, le 1er août 2020.

M. Didier Derivaz, qui occupait le poste d'ingénieur de ville, a quitté le service technique pour relever de nouveaux défis professionnels en date du 31 août 2020. M. Robert Gex a été engagé en qualité d'ingénieur de ville et chef du bureau technique dès le 1er août 2020 à temps partiel et à 100% dès le 1er janvier 2021.

M. Yannick Fionoukor et M. Johann Wuillemin ont rejoint le service des TPEV à un taux de 100% dès le 1er juillet 2020. M. Geoffroy Engel, tout d'abord engagé en tant que stagiaire dans le même service à 100% pour une durée de 3 mois, à partir du 1er juillet 2020, est engagé en tant que collaborateur à 100% dès le 1er septembre 2020.

Mme Evelyne Bertelà a rejoint l'Office de Tourisme en qualité de collaboratrice administrative dès le 1er septembre 2020 à un taux de 50%.

Mme Amélie Bonato est passée du poste de collaboratrice administrative au service de la curatelle au poste de curatrice à un taux de 80% dès le 1er juillet 2020. À partir du 1er janvier 2021, Monsieur Cédric Haas, collaborateur administratif à 100% viendra compléter l'équipe du service de la curatelle.

M. Loïc Richard a rejoint le service des Travaux Publics et Espaces Verts pour trois mois de service civil à compter du 7 septembre 2020 jusqu'au 11 décembre 2020.

M. Alban Jetullahi, ancien stagiaire MPC au service des finances a été engagé en tant que collaborateur financier à 100% dès le 1er juin 2020.

M. Daniel Saillen, collaborateur administratif s'occupant plus particulièrement des services industriels a pris une retraite bien méritée le 28 octobre 2020, après plus de 29 ans de loyaux services au sein de la Municipalité de Saint-Maurice.

Mme Catherine Coutaz, collaboratrice administrative au contrôle de l'habitant et au bureau des étrangers a pris une retraite bien méritée, le 30 novembre 2020, après plus de 16 années au service de la Municipalité de Saint-Maurice.

M. Didier Rouiller-Monay est engagé au sein du bureau technique en qualité de chef du service infrastructure à 100% dès le 1er janvier 2021.

## Autorisations d'exploiter

Le Conseil municipal accorde une autorisation d'exploiter :

- à M. Ibrahim Bteich pour l'enseigne « La Coccinelle »
- à M. Carlos Rafael Couto pour l'enseigne « Buvette du centre sportif de Saint-Maurice »
- à M. Tiago Da Costa pour l'enseigne « Le Napoli »

## Autorisations de construire

Le Conseil municipal délivre les autorisations de bâtir suivantes :

- 6 installations de pompes à chaleur ;
- 3 rénovations intérieures de bâtiment ;
- 6 réfections ou isolations de façades ;
- 2 constructions d'escaliers extérieurs ;

- 6 constructions de couverts, garages ou pergolas ;
- 7 démolitions puis reconstructions ou installations de cabanes de jardin ;
- 2 constructions de piscines enterrées ;
- 3 constructions ou agrandissements de maisons individuelles ;

### Bâtiments

Le Conseil municipal adjuge les travaux/commandes suivants (dès CHF 5'000.- TTC) :

- Réfection des pieds de façades de la Tuilerie Sud à l'entreprise Ansermet SA, pour CHF 29'442.65.- TTC.
- Peintures et menuiserie dans les bâtiments scolaires, respectivement, à l'entreprise Julien Antony, pour CHF 29'263,85 TTC et à l'entreprise Eskiss SA, pour CHF 72'673.70 TTC.
- Fourniture de chaises et tables pour les bâtiments scolaires à l'entreprise Meubles Gaille SA, pour 12'457.- TTC et de mobilier à l'entreprise Interoffice SA pour CHF 15'105.- TTC.
- Extension du réseau Wi-Fi du Campus du Scex à l'entreprise Monnay Electricité SA, pour CHF 31'355.15 TTC.
- Nettoyages de fin de chantier dans les bâtiments scolaires à l'entreprise Glory Nettoyage Sàrl pour CHF 6'300.45 TTC.
- Serrures et cylindres dans les bâtiments scolaires à l'entreprise Veuthey & Cie Martigny SA pour CHF 29'552.65 TTC.
- Analyse structurelle du bâtiment CSS à l'entreprise Kurmann Cretton Ingénieurs SA pour un montant de CHF 29'951.40 TTC.
- Analyse thermique du bâtiment CSS à l'entreprise Pi-r-carré Sàrl pour un montant de CHF 12'008.55 TTC.
- Mandat d'adaptation de la chambre froide du campus du Scex à l'entreprise Electrolux pour un montant de CHF 6'842.-TTC ainsi que le remplacement de la chaudière du bâtiment du FC à Coutaz SA pour un montant de CHF 14'766.10 TTC.
- Construction d'une pergola pour la garderie Boule-de-Gomme à l'entreprise Germa Paysages Sàrl pour un montant de CHF 16'626.- TTC.
- Achat de matériel de cuisine pour la Buvette du Centre Sportif à l'entreprise Gastromachines SA pour un montant de CHF 9'966.60 TTC.

Pour le concours d'agrandissement de l'école primaire, le Conseil municipal valide le rapport du jury désignant Evequoz Ferreira Sàrl en qualité de lauréat.

### Plans de quartier

Le Conseil municipal adjuge l'établissement

du concept énergétique du plan de quartier des Perris à l'entreprise Michellod & Clausen SA pour CHF 12'084.- TTC ainsi que le mandat d'étude hydrogéologique au bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA pour CHF 6'036.10 TTC.

Le Conseil municipal décide de mandater le bureau Bonnard & Woeffray pour modifier le plan de quartier des Iles Nord pour CHF 9'316.- (pris en charge à parts égales avec la Noble Bourgeoisie).

### Service des eaux

Le Conseil municipal adjuge les travaux et mandats suivants :

- Remplacement de la porte d'entrée du réservoir des Cases à l'entreprise Metal3D Sàrl pour un montant de CHF 7'987.- TTC.
- Mandat de détermination des zones de protection de la source de la Croix (secteur Martolet) au bureau BEG SA pour CHF 29'956.95 TTC.
- Mandat d'analyse technico-économique de la source de la Croix à l'entreprise RWB Valais SA pour CHF 12'493.- TTC.

Le Conseil municipal approuve le projet de nouveau règlement communal sur la distribution d'eau potable, le projet de nouvelle tarification ainsi que le message à l'attention du Conseil général.

Il valide et décide de mettre à l'enquête publique les plans des zones de protection des sources de la Râpe du Mayeux et de la Chauv ainsi que du puits des Marais.

### Torrents du Mauvoisin et St-Barthélémy

Le Conseil municipal adjuge :

- Le mandat d'ingénieur au bureau FX Marquis Sàrl pour l'exécution des mesures d'urgence pour CHF 7'190.90 TTC et pour le dimensionnement hydraulique vers la passerelle de l'Oléoduc pour CHF 3'494.65 TTC.
- Les travaux de curage du lit du Mauvoisin à Ansermet SA pour CHF 15'008.- TTC.
- Les prestations d'organisation et de suivi des investigations et de traitement des données des forages au pied des barrages du St-Barthélémy au groupement Sollertia-FX Marquis pour CHF 7'500.- TTC.

### Ecopoints

Le Conseil municipal adjuge le mandat d'étude pour le réaménagement des Ecopoints au bureau Impact SA pour un montant de CHF 8'099.05 TTC.

### Transfert de locaux pour le bureau technique

Le Conseil municipal adjuge les mandats pour le transfert de locaux du bureau technique de l'Hôtel de Ville à La Tuilerie :

- Installation informatique et téléphonie à Monnay Electricité SA pour un montant de CHF 14'972.70 TTC.

- Fourniture et installation de postes informatiques à Gerber Info, pour un montant de CHF 6'715.- TTC.

- Mise en place du réseau informatique au Groupe T2i, pour un montant de CHF 5'500.- TTC.

- Achat de mobilier de bureau à Kaiser Kraft, pour un montant de CHF 15'739.30 TTC.

### Droit de cité

En vue de leur naturalisation, le Conseil municipal octroie le droit de cité communal à : Mme Behija Smajlovic, Mlle Fiona Osmani, M. Bruno De Sousa Antas, Mlle Mathilde Gamboa Antas, Mme Christine Marques Ferraz.

### Chemins, routes et circulation

Le Conseil municipal adjuge les travaux suivants (dès CHF 5'000.- TTC) :

- Réfection du collecteur d'eaux usées sur le trottoir d'Epinassey, pour les études, au bureau NCO-ing SA pour CHF 6'678.80 TTC et pour la réalisation, au bureau Joseph Carron SA pour CHF 28'500.30 TTC.
- Réfection des enrobés de la route des Moulas et de la route des Plattiez à Mex à l'entreprise Routes & Revêtements SA, pour CHF 69'178.-.
- Mandat d'ingénieur pour le rehaussement du pont de la cimenterie et la création d'un cheminement piéton au bureau nco-ing SA pour un montant de CHF 21'997.30 TTC.

Le Conseil municipal valide les modifications du plan des itinéraires de chemins pédestres.

### Culture et Manifestations

Le Conseil municipal :

- Octroie un soutien de CHF 20'000.- à l'exposition « Un été de portraits » en lieu et place de « Nuances Pop », annulée à cause de la situation sanitaire actuelle.
- Reconduit son soutien annuel de CHF 50'000.- à la Fondation du Château pour la période 2021 à 2025.
- Confirme son intérêt à participer à la Fugue chablaisienne 2021.

### Géothermie

Le Conseil municipal valide la nouvelle convention intercantonale relative à la préservation de la ressource géothermique profonde (en lien avec le projet AGEPP SA).

Il décide de participer à l'augmentation de capital-actions de la société AGEPP SA à hauteur de CHF 173'600.- et d'octroyer un prêt d'actionnaire supplémentaire à la même société de CHF 630'840.-.